

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Préfecture de l'Hérault**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**et bulletin de liaison des maires**

19 avril 2007

Spécial S

**S O M M A I R E**

**RECRUTEMENT SANS CONCOURS**

*(Rectorat de l'Académie de Montpellier – Division des examens et concours)*

**Extrait de l'avis transmis le 19 avril 2007.**

Ouverture, au titre de l'année 2007, d'un recrutement par voie de PACTE pour l'accès au corps des adjoints administratifs et d'adjoint technique de laboratoire .....2

## RECRUTEMENT SANS CONCOURS

*(Rectorat de l'Académie de Montpellier – Division des examens et concours)*

### Extrait de l'avis transmis le 19 avril 2007

Ouverture, au titre de l'année 2007, d'un recrutement par voie de PACTE pour l'accès au corps des adjoints administratifs et d'adjoint technique de laboratoire



Par arrêté du Recteur, en date du 3 avril 2007 est autorisé, au titre de l'année 2007, l'ouverture d'un recrutement par la voie des Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'état (PACTE) pour le recrutement d'adjoint administratif et d'adjoint technique de laboratoire.

Le nombre total des postes offerts au recrutement visé à l'article précédent est fixé à quatre postes pour le recrutement d'adjoint administratif et un poste pour le recrutement l'adjoint technique de laboratoire.

- 3 postes d'adjoints administratifs sur le département de l'Hérault (2 en établissement du second degré, 1 en service Académique (RECTORAT ou Inspection Académique))
- 1 poste d'adjoint administratif sur le département du Gard
- 1 poste d'adjoint technique de laboratoire sur le département de l'Hérault

La date de clôture des inscriptions est fixé au : **04 mai 2007, terme de rigueur.**

Les candidats retirent et déposent les dossiers à l'ANPE de leur lieu de domicile. Seuls les candidats déclarés admissibles par la commission de sélection seront convoqués pour un entretien.

NOTA : Pour tous renseignements, les candidats doivent s'adresser :

Agence locale ANPE – Service responsable du recrutement  
Téléphone : 0811.550.134

Rectorat de l'académie de Montpellier – Division des examens et concours  
Nom : **Olivier VIOLO**  
Téléphone : 04.67.91.45.62 ou 04.67.91.48.24



## AVIS DE RECRUTEMENT

Dans le cadre de l'ordonnance 2005-901 du 02 août 2005,  
**L'Académie de Montpellier recrute :**

**4 adjoints administratifs**

**1 adjoint technique de laboratoire**

**En contrat PACTE (Contrat de droit public en alternance)**

(Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat)  
 (Arrêtés du 11 janvier 2006 – Journal officiel du 21 janvier 2006)

### 1 - CONDITIONS POUR CANDIDATER

- Les candidats doivent remplir les conditions fixées par la loi portant droits et obligations des fonctionnaires (loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée – article 5 et 5 bis)
- Le PACTE est accessible aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, c'est-à-dire n'ayant pas atteint 26 ans au 1<sup>er</sup> septembre 2007 (date de nomination), sortis du système éducatif sans diplôme et sans qualification professionnelle reconnue et à ceux dont le niveau d'études est inférieur au baccalauréat.
- L'agent recruté suit pendant son contrat, une formation (au moins 20% de la durée du contrat) en vue d'acquérir une qualification ou, le cas échéant, un titre à finalité professionnelle ou un diplôme qui lui permettra, s'il a été déclaré apte professionnellement par une commission de titularisation, d'être titularisé après avis de la commission administrative paritaire académique du corps concerné.

### II - PROCEDURES D'INSCRIPTION

1) - Les candidats doivent retirer la fiche de candidature du dispositif PACTE auprès de l'une des agences locales de l'ANPE du département concerné (Gard et Hérault pour Adjoint Administratif / Hérault pour Adjoint Technique de Laboratoire), fiche également disponible sur le site de l'Académie.

2) - Les candidats doivent déposer leur candidature, accompagnée d'un descriptif de leur parcours antérieur de formation, le cas échéant, de leur expérience, et/ou d'une lettre de motivation, ainsi que la fiche de renseignements, auprès de l'agence locale de l'ANPE dont relève leur lieu de domicile avant le :

**Vendredi 04 mai 2007 17h00**

La sélection préalable des candidats régulièrement inscrits est confiée à une commission de sélection, dont les membres sont nommés par le Recteur de l'Académie de Montpellier. Au terme de l'examen du dossier de chaque candidat, la commission auditionne ceux dont elle a retenu la candidature. La commission se prononce en prenant notamment en compte la motivation et la capacité d'adaptation à l'emploi à pourvoir.

### III - INFORMATION

- ⇒ Pour tout renseignement, s'adresser à l'agence locale de l'ANPE du domicile du candidat.
- ⇒ Vous pouvez consulter les brochures d'adjoint administratif, et toute information utile sur le site Internet de l'Académie de Montpellier. <http://www.ac-montpellier.fr> - (Rubriques « examens et concours » puis « recrutement administratifs »).
- ⇒ Les textes officiels sont disponibles sur le site Internet de la fonction publique, rubrique PACTE : <http://www.fonction-publique.gouv.fr>
- ⇒ Pour l'inscription un ordinateur est à la disposition des candidats à l'accueil du RECTORAT de Montpellier

### IV - VOS INTERLOCUTEURS

**Rectorat de Montpellier :**

M. Olivier VIOLO : Gestionnaire du recrutement des personnels administratifs  
[ce.recdec@ac-montpellier.fr](mailto:ce.recdec@ac-montpellier.fr) ☎ : 04.67.91.45.62 ou 04.67.91.48.24

**Agence locale ANPE – Service responsable du recrutement**

☎ : 0811.550.134

Pour copie conforme aux originaux déposés aux archives de la Préfecture

Montpellier le **19 avril 2007**

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

**Jean-Pierre CONDEMINE**

Toute correspondance concernant le Recueil des Actes Administratifs doit être adressée à M. le Préfet de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, Direction des Ressources Humaines et des Moyens, Bureau des Moyens et de la Logistique.

Le recueil n'est pas vendu au numéro. Cependant, les organismes privés et particuliers peuvent souscrire des abonnements annuels (1er janvier au 31 décembre) au tarif de 76 euros l'abonnement. Leur demande, accompagnée d'un chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de M. le Régisseur des Recettes de la Préfecture de l'Hérault, doit parvenir à l'adresse précisée ci-dessus.

Tous les originaux des arrêtés publiés dans le recueil peuvent être consultés à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales, Pôle Juridique Interministériel